



FORMULAIRE

AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE

La ville souhaitant favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelle, le Centre Communal d'Action Sociale attribue une aide selon le quotient familial.

Les critères d'attributions :

- QF inf. ou égal à 800.
- Pour tous les Indrais : enfant / adulte
- 1 fois par an
- Adhérent d'une association ou d'un club (activité sportive/activité culturelle).

Pièces nécessaires :

- **Attestation CAF de Quotient familial** OU dernier avis d'imposition si vous n'êtes pas allocataire CAF.
- **Attestation du club ou de l'association** avec le nom, prénom de l'adhérent, la période et le montant de la cotisation (avec tampon du club et signature).
- 1 RIB (au nom du représentant légal).

Nom du responsable légal :	Prénom :
Adresse :44610 INDRE	
Téléphone : _ _ _ _ _	Mail :@.....

	NOM	Prénom	Adulte	Enfant	Activité	Lieu de l'activité	Coût
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Merci de renvoyer le formulaire complété avec les pièces justificatives :
par mail (ccas@indre44.fr) ou par courrier (CCAS - 51 Avenue de la Loire – 44610 INDRE).

AVANT le 13 Octobre 2024

Tout dossier reçu hors délai ne sera pas accepté.

Pour tout renseignement complémentaire ou toute difficulté financière, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 02.40.85.45.87.

Cadre réservé au service

Quotient Familial :

Prise en charge :